



<b>RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b>
Certificat de naissance*, extrait du registre de l'état civil ou attestation du statut migratoire, de citoyenneté canadienne ou de résident(e) permanent(e)**
<b>ÉVALUATION COMPARATIVE DES ÉTUDES ( seulement si vous avez effectué vos études à l'extérieur du Québec )</b>
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (si applicable et facultatif)***
<b>SCOLARITÉ ( documents requis pour chacune des formations déclarées )</b>
Tout diplôme officiel émis par un établissement d'enseignement et comportant le sceau de l'établissement (si applicable - à transmettre seulement si le diplôme a été obtenu)
Dossier académique incluant la description des cours théoriques et pratiques (stages) suivis, le nombre de crédits ou d'heures s'y rapportant et le relevé de notes officiel correspondant et comportant le sceau de l'établissement
<b>AUTRE FORMATION (documents requis pour chacune des activités de formation déclarées)</b>
Attestation de participation et/ou de réussite à une activité de formation (si applicable)
Document de présentation des objectifs et du contenu des activités de formation (si applicable)
<b>EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (documents requis pour chacun des emplois déclarés)</b>
Attestation officielle d'emploi sur laquelle figurent le titre occupé, la description des tâches et la durée de l'emploi (si applicable)
Preuve que vous êtes ou avez été membre d'un ordre ou de toute autre organisation (si applicable)

\*Pour obtenir une copie de votre certificat de naissance (si né(e) au Québec), cliquer [ici](#).

\*\* Pour obtenir une copie de votre attestation de statut migratoire ou de citoyenneté canadienne ou de résident(e) permanent(e) (si né(e) hors du Canada), cliquer [ici](#)

\*\*\*Pour obtenir une copie de votre évaluation comparative des études effectuées hors du Québec, cliquer [ici](#)

Toute pièce justificative présentée dans une langue autre que le français ou l'anglais devra être accompagnée d'une traduction certifiée par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, ou par un représentant consulaire ou diplomatique autorisé. Pour trouver un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, cliquer [ici](#).

Si une pièce justificative n'est pas disponible ou n'est pas existante, vous devez nous expliquer la ou les raisons pour laquelle ou lesquelles la pièce justificative demandée ne peut pas être fournie.

Les pièces justificatives devront être transmises à l'Ordre de manière électronique, être lisibles et comporter toutes les informations demandées, sans quoi elles seront refusées, ce qui retardera invariablement le traitement de votre dossier.